

N° 2020/44
du 20 mai 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

portant dénomination des voies des lotissements
« ZICO PAITA » et « ZICO II PAITA »

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Sur proposition de la commission de dénomination des voies, places, et édifices publics communaux consultée en sa séance du 12 mai 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Les voies ci-après des lotissements « ZICO PAITA » et « ZICO II PAITA » sont dénommées ainsi qu'il suit et telles que figurant au plan n° 2020-DL-10 du 04/05/2020 annexé à la présente délibération :

<u>Voies</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Description géographique</u>
Voie A	Rue Arthur MAGNIN	Depuis le Rond-Point ZICO au point P1 jusqu'au point P2, en passant par le point P3 et en revenant sur le point P2.
Voie B	Rue Jacques JEANDOT	Depuis le Rond-Point ZICO au point P4 jusqu'au point P5, en passant par le point P6 et en revenant sur le point P5.
Voie C	Rue Georges MONTAGNAT	Depuis le point P6 jusqu'au point P8, en passant par le point P7.
Voie D	Allée ZICO	Depuis le point P7 jusqu'au point P9.

ARTICLE 2 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL :



LE MAIRE

Willy GATUHAU
Willy GATUHAU

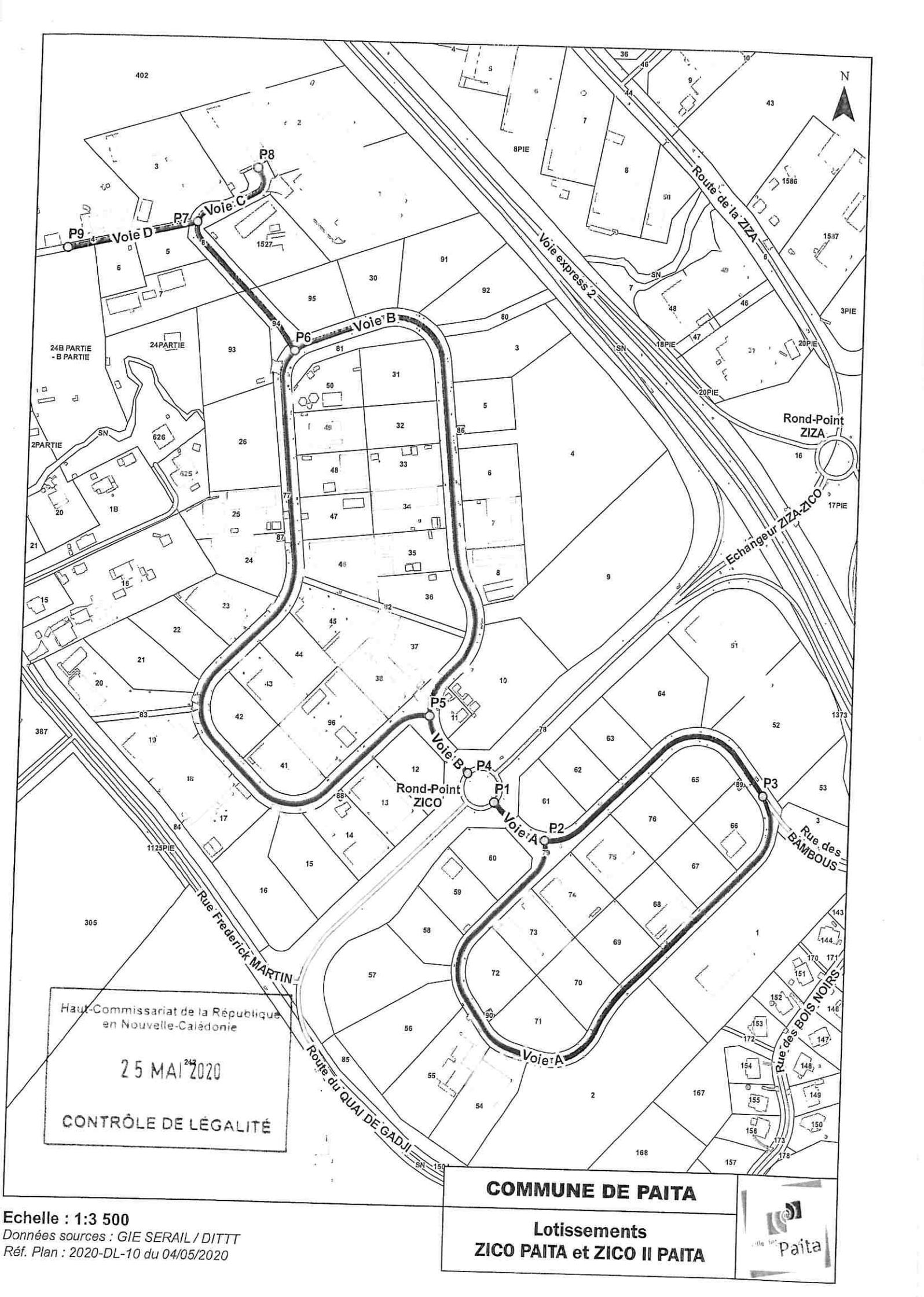
[Handwritten signatures of council members]

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
• de la transmission effectuée le **25 MAI 2020**
• de la notification effectuée le **25 MAI 2020**
• de la publication effectuée le **25 MAI 2020**
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
[Signature]
Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le **25 MAI 2020**

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
25 MAI 2020
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

- AMPLIATIONS :**
- Registre..... 1
 - S.A.S 1
 - S.G..... 1
 - SGA..... 2
 - DST..... 1
 - Cellule Patrimoine..... 1
 - Service de l'Urbanisme..... 1
 - Brigade de Gendarmerie..... 1
 - Service Topo province Sud..... 1
 - DITTT..... 1
 - Affichage..... 2
 - Archives 1



Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

25 MAI 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

COMMUNE DE PAITA

Lotissements
ZICO PAITA et ZICO II PAITA



Echelle : 1:3 500
 Données sources : GIE SERAIL / DITTT
 Réf. Plan : 2020-DL-10 du 04/05/2020